



**ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER**  
*Préservons nos rivières et notre territoire*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE  
 ARRONDISSEMENT DE PROVINS

Envoyé en préfecture le 08/06/2026  
 Reçu en préfecture le 08/06/2026  
 Publié le  
 ID : 077-200078038-20260602-DEL\_2026\_13-DE

### Extrait délibération n°2026-13

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf du mois de mai à dix-huit heures, en application de l'article L.122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin, à la salle Henri FORGEARD, de la Ferté-Gaucher (77320) sous la Présidence de Monsieur ROUSSEAU Michael.

Date de convocation : 07/05/2026

Début de réunion : 18h10

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 - Quorum : 20

Présents : 36 - Votants : 37

Etaient présents les délégués suivants :

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
<b>Délégué au SMAGE des 2 Morin</b>							
CA Coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TÉMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SAGNES Jean-Michel	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme GUÉRIN TAQUET Laure	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. IGNASIAK Victor	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme BOURDIER Monique	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SARAZIN Régis	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. RODRIGUES Fernando		Pouvoir à M. SARAZIN	
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. GAUTHIER Laurent	X		
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. GAILLARD Julien	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARC Yannick	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. GUILLARD Sébastien	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. REGNIER Philippe			Excusé
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme REIGNOUX Christine	X		
	Suppléante	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. GEORGE Olivier	X		
	Titulaire	SAGE		M. JOZON Michel	X		
CC du Provenois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BERNARD David	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme BOULET Christine	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE MEULENAERE Alexandre	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MENNESSON Michel	X		
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Étienne	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. GARCIA Juan	X		
	Titulaire	SAGE		M. VIÉ Patrick	X		
	Titulaire	SAGE		M. COSTELET Guillaume	X		

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 077-200078038-20260602-DEL\_2026\_13-DE

CC Sézanne Sud-Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BASSAC Benoît	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. COUTENCEAU Nicolas	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CADET Jean-Philippe	X		
	Titulaire	SAGE		M. DEGOIS Guy	X		
CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE		M. MOUSSY Jean-François	X		
	Titulaire	SAGE		M. LOMBARD Maurice	X		
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE		M. MAURY Jean-Marc	X		
CA Épernay	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X		
	Titulaire	SAGE		M. GODARD Élisabeth	X		
CC Canton de Charly sur Marne	Suppléant	SAGE		M. DRAPIER Jean-François	X		
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE		M. MOROY Alain	X		

### Désignation d'un représentant du SMAGE des 2 Morin à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE des Deux Morin : délibération 2026-13

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-48 relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et aux Commissions Locales de l'Eau (CLE) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021/DDT/SEPR/25 du 11 mars 2021 portant composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Deux Morin ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021/DDT/SEPR/26 du 15 mars 2021 portant nomination des membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Deux Morin ;

Vu les statuts du SMAGE des 2 Morin ;

**Considérant** que le SMAGE des 2 Morin est la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des 2 Morin et qu'il assure la mise en œuvre de celui-ci ;

**Considérant** que le SMAGE des 2 Morin est représenté au sein de la CLE, instance chargée du suivi, de la révision et de la mise en œuvre du SAGE ;

**Considérant** qu'il appartient au comité syndical de désigner son représentant appelé à siéger au sein de cette instance ;

Le Président rappelle le rôle central de la CLE dans la gouvernance du SAGE des 2 Morin ainsi que l'importance de la représentation du syndicat au sein de cette instance.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE M. Maurice LOMBARD** en qualité de représentant du SMAGE des 2 Morin au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Deux Morin ;
- **AUTORISE** le Président à accomplir toutes les démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **CHARGE** le Président de notifier la présente délibération aux services de l'État ainsi qu'au secrétariat de la CLE.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Le 29/05/2026  
Affiché le 29/05/2026  
Fait à La Ferté-Gaucher, le 29/05/2026  
Le Président



Président SMAGE 2 Morin  
Michael ROUSSEAU

